

2007-05-04

Objet : Suivi animation d' OPAH de Revitalisation Rurale.

Suite à l'étude Habitat réalisée sur le territoire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles va engager une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Mai 2007 pour une durée de cinq ans.

Le suivi animation de cette opération se fera en interne par les services du Pays.

L'équipe opérationnelle composée de 5 personnes (4 à temps plein) est chargée de diffuser l'information relative à une OPAH RR, accompagner les propriétaires dans leur projet, aider les propriétaires à constituer leur dossier de demande de subvention ainsi que dans toutes leurs démarches, accompagner les communes dans la production de logements communaux, la mise en place et suivi des actions d'accompagnement destinées à revaloriser les cœurs de village et à les rendre plus attractifs (opération façade, actions sur les devantures, curetage d'îlots insalubres, aménagement des cœurs de village...).

Afin de pouvoir mener à bien cette opération, la Mission Habitat sera, sur la durée de vie de l'opération, renforcée par un personnel technique adéquat.

Le coût total du suivi-animation s'élève à 250.303,74 €, pour lequel des cofinancements sont sollicités auprès de l'Etat (ANAH) pour 75.000€, de la Région Languedoc-Roussillon pour 25.030 € et du Département de l'Hérault, à hauteur de 87 606 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement prévisionnel proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise le Président à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Bédarieux, le 10 mai 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 30 mai 2007
